

Séance du 23 OCTOBRE 2019

Membres en exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°53 / 2019

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20191023-201953FEADER-DE

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**

le **23 octobre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 17 octobre 2019

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel, LATIL Yves, WALCZAK Franck et BERTOU Christel.**

4 Absent(s) excusé(s) : **ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle.**

4 **Pouvoir(s)** : **ALBERT JUESTZ Françoise à TURCAN Nicole, FAURE Michel à ROBERT Frédéric, WEBER Hélène à DELMAERE Christian et VILLETTE Christelle à AVINENS René.**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FEADER 2020
TRAVAUX DE REFECTION D'UNE DESSERTE FORESTIERE EXISTANTE**

----- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), porté par l'Europe et la Région, une subvention pour la réfection de la piste forestière de Lure peut être sollicitée à hauteur de 70 %. Le montant des travaux estimé par l'ONF dans le Plan d'aménagement (approuvé par délibération du 07 novembre 2018) s'élève à 20 000 € hors taxes.

Pour la maîtrise d'œuvre, 3 bureaux d'études ont été contactés. La maîtrise d'œuvre peut être subventionnée à hauteur de 15 % des 70 % de travaux.

Le plan de financement sera le suivant :

- Coût HT des travaux : 20 000 €
- Financement : FEADER 70 % ... 14 000 €
Commune 30 % 6 000 €

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

✚ **DECIDE** de programmer en 2020 une opération de réfection de la desserte forestière de Lure pour un montant de 20 000 € hors taxes

✚ **SOLLICITE** financièrement la Région au titre du FEADER 2020 pour les travaux et la maîtrise d'œuvre

✚ **APPROUVE** le plan de financement suivant pour les travaux :

Coût total HT : 20 000

FEADER 2020 : 14 000 €

Part de la commune : 6 000 €

✚ **AUTORISE** le maire à présenter et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

R.AVINENS

